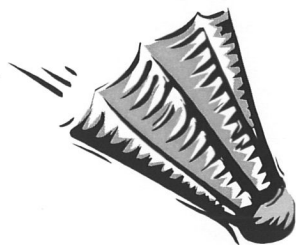


AUTORISATION PARENTALE



**10 € l'
adhésion**

2018 / 2019

La commune de MELLAC, organise dans le cadre de ses animations, une activité badminton à la salle polyvalente. Cette activité s'adresse aux jeunes mellacois âgés de 10 à 17 ans.

La municipalité vous informe des modalités d'organisation, et vous demande de bien vouloir retourner à la mairie ou à l'éducatrice sportive, Florence Bertho, l'imprimé complété et signé.

- ⇒ vendredis (jeunes à partir de 10 ans)
- ⇒ vendredi 19h30-21h salle polyvalente sauf vacances scolaires
- ⇒ certificat médical d'aptitude à la pratique du badminton obligatoire.

Pour le Maire

Séverine Escolan

AUTORISATION

Je soussigné(e)

Demeurant à

N° de tel.....① adresse
mail.....

Agissant en qualité de père, mère, responsable de l'enfant,

Nom du jeuneprénom.....

Date de naissance.....

Déclare autoriser mon enfant à participer aux séances de badminton organisées le vendredi soir (19h30-21h) par la commune de Mellac.

Autorise les organisateurs à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors du créneau horaire de l'activité.

Déclare sur l'honneur avoir assuré mon enfant en responsabilité civile et individuelle accident.

Date et signature des parents